

ISSN 1727 – 8651

JOURNAL
de la
RECHERCHE SCIENTIFIQUE
de
L'UNIVERSITÉ DE LOMÉ



LOME - TOGO

Le Journal de la Recherche Scientifique de l'Université de Lomé est
référéncé dans African Journal on Line (AJOL) [www.inasp.org/ajol]

VOLUME 25
(2023)

Numéro 1

Instructions aux auteurs (Directives aux auteurs)

Le Journal de la Recherche Scientifique de l'Université de Lomé est un journal international et pluridisciplinaire qui publie des travaux de recherche rédigés en français ou en anglais. Les domaines couverts par le journal sont trois définis par le Réseau pour l'excellence de l'enseignement supérieur en Afrique de l'Ouest (REESAO) :

- *Lettres, Langues et Humanités ;*
- *Sciences, Technologies et Agronomies;*
- *Sciences de la Santé.*

Le journal reçoit des articles originaux, des revues de la littérature, des petites communications, des commentaires et critiques d'articles et des études de cas. Les articles soumis ne doivent pas avoir été publiés antérieurement, ni être actuellement soumis au processus d'évaluation dans une autre revue scientifique.

Le journal s'engage à ce qu'il n'y ait pas de retard dans la procédure d'évaluation, et réduire considérablement le délai pour émettre l'avis final : (au plus tard huit (8) semaines après la soumission). Les articles soumis doivent impérativement suivre le format de l'article type (l'exemplaire).

Périodicité

Chaque volume du journal paraît en quatre numéros par an (mars, juin, septembre et décembre).

Pour les éditions spéciales, le comité de rédaction fixe le délai des appels à contributions.

Processus de soumission

Les auteurs doivent lire attentivement les instructions aux auteurs avant d'entamer le processus de soumission.

La soumission d'articles est acceptée exclusivement via la page de soumission sur le site du journal. En cas de difficultés, les manuscrits seront soumis par voie électronique à l'adresse suivante : jrsultg@gmail.com ou jrsultg@univ-lome.tg.

Le manuscrit doit être accompagné d'une lettre d'engagement (exemplaire disponible) signée par l'auteur correspondant. La Lettre d'engagement, datée et

signée à l'encre bleue, doit être soumise en tant que fichier supplémentaire pendant la procédure de soumission du manuscrit (en format pdf). Les manuscrits qui ne sont pas accompagnés d'une lettre d'engagement seront automatiquement rejetés.

Présentation du manuscrit

Le manuscrit, saisi en format A4, colonne double avec 2,0 cm de marges et (Word : Times New Roman, 12, interligne simple), doit comprendre les parties suivantes :

- **Titre de l'article** : En majuscule, il doit être court et très explicite, en français et en anglais
- **Les auteurs** : Les noms et prénoms des auteurs (les initiales du nom et prénoms en majuscule, ex : Koledzi KE, les affiliations (noms et adresse des institutions) ainsi que leurs adresses email. Le nom de l'auteur correspondant doit être identifié par un astérisque (*) et son adresse électronique doit être fournie.
- **Un résumé (français) et un abstract (anglais)** : le résumé doit indiquer brièvement les objectifs de l'étude, l'approche méthodologique suivie et les matériels, les principaux résultats obtenus (résultats qualitatifs et quantitatifs) et la conclusion. Il doit être court et précis. Le résumé est un bloc de 250 mots au maximum. Un résumé doit pouvoir présenter le travail de recherche indépendamment de l'article. Les références doivent être évitées dans le résumé. Ne pas utiliser d'abréviations, des caractères spéciaux et des formules mathématiques dans le résumé.
- **Les mots clés en français et keywords en anglais** : au maximum six (6). Les mots-clés ne doivent pas répéter les termes du titre.
- **Introduction** : elle fait le point de la revue de la littérature récente sur le sujet (justification du sujet), soulève de façon précise la problématique de la présente étude, les hypothèses ou objectifs scientifiques, les approches et énonce le plan du manuscrit.
- **Matériel et méthodes** : on y décrit clairement l'approche méthodologique utilisée. Les références des méthodes d'analyse, des équipements et des produits chimiques doivent être fournies.
- **Résultats** : cette section renferme les principaux résultats obtenus. Les résultats peuvent être présentés sous forme de figure ou de tableau dans la mesure du possible. Toutes les illustrations doivent être claires et faciles à reproduire. Elles seront insérées dans le texte et à la bonne place. On évitera les couleurs dans les tableaux. Pour les équations, il est recommandé d'utiliser un éditeur d'équations compatible en traitement de texte word. Les tableaux et les figures doivent être numérotés en chiffres arabes et doivent comporter une légende courte et

explicite en français. Les unités doivent être choisies dans le Système International. Il est souhaitable d'utiliser les puissances négatives à la place des barres (mg l^{-1} et non mg/l). Pour les noms scientifiques dans les systématiques, utiliser l'italique plutôt que souligner.

- **Discussion** : il est souhaitable de séparer la discussion des résultats. Dans la discussion, on apportera des interprétations approfondies des résultats, on montrera les liens de l'étude avec les travaux récents de la littérature et on mettra en évidence l'apport de la contribution. La discussion peut être associée directement au résultat.
- **Conclusion** : une conclusion retrace les principaux résultats et leurs contributions.
- **Remerciements** : les remerciements suivent directement la section de la conclusion. Cette section non numérotée est utilisée pour identifier les personnes qui ont aidé les auteurs dans l'accomplissement du travail présenté et de reconnaître les sources de financement. (Remerciements des contributions techniques importantes et des sources de financement de l'étude)
- **Références** (Cette section ne doit pas être numérotée.)
 - ✓ Essayez de s'assurer que toutes les références citées dans le texte sont également présentées dans la liste des références (et vice versa).
 - ✓ Évitez d'inclure des citations dans le résumé.
 - ✓ Le fait de citer une référence en tant que 'in press' signifie qu'elle fait référence à un article accepté pour publication.
 - ✓ Les citations dans le texte doivent être marquées consécutivement par des nombres arabes entre crochets (par exemple [1]).
 - ✓ Lorsque vous faites référence à un élément de référence, s'il vous plaît utilisez simplement le numéro de référence, comme dans [2].
 - ✓ Ne pas utiliser « Réf. [3] » ou « de référence [3] », sauf au début d'une phrase, par exemple, « La référence [3] montre ... ».
 - ✓ Plusieurs références sont numérotées avec des crochets distincts (par exemple [2], [6], [7], [8], [9]) Et non [2,6,7,8,9].
 - ✓ Les résultats non publiés ne doivent pas figurer dans la liste des références, mais ils peuvent être mentionnés dans le texte.
 - ✓ Les références doivent être présentées dans un ordre consécutif (dans l'ordre de leur apparition dans le texte).
 - ✓ Pour la présentation des références on distinguera les cas suivants :

Des articles de revues :

[1] Srivastava SK and Kaur K, "Stability of Impulsive Differential Equation with any Time Delay," International Journal of Innovation and Applied Studies, vol. 2, no. 3, pp. 280–286, 2013.

[2] ADEOLUWA OV, ABODERIN OS, and OMODARA OD, "An Appraisal of Educational Technology Usage in Secondary Schools in Ondo State (Nigeria)," International Journal of Innovation and Applied Studies, vol. 2, no. 3, pp. 265–271, 2013.

Des livres:

[11] Tichi C, Electronic Hearth: Creating an American Television Culture. Oxford University Press, 1991.

[12] Jennings AR, Financial Accounting. Cengage Learning EMEA, 2001.

Un chapitre dans un livre :

[7] Mettam GR, and Adams LB, How to prepare an electronic version of your article, In: Jones BS, and Smith RZ (Eds.), Introduction to the electronic age, New York: E-Publishing Inc, pp. 281-304, 1994.

[8] O'Neil JM., and Egan J, Men's and women's gender role journeys: A metaphor for healing, transition, and transformation, In: Wainrib BR (Ed.), Gender issues across the life cycle, New York, NY: Springer, pp. 107-123, 1992.

Sites Internet : A n'utiliser que dans des cas exceptionnels ; préciser si possible les noms des auteurs et la date de consultation

[5] Smith, Joe, One of Volvo's core values, 1999. [Online] Available: <http://www.volvo.com/environment/index.htm> (July 7, 1999).

Comité du Journal

Le Journal de la Recherche Scientifique de l'Université de Lomé est cogéré par trois comités, à savoir un Comité scientifique, un Comité de rédaction et un Comité de lecture.

COMITE SCIENTIFIQUE INTERNATIONAL DE LECTURE

Pr. KOKOROKO Komla Dodzi, Université de Lomé ;
Pr. WATEBA Majesté Ihou Nazoba, Université de Lomé ;
Pr. KOKOU Kouami, Université de Lomé ;
Pr. BOKO Essohanam, Université de Lomé ;
Pr. AGBONON Amégnona, Université de Lomé ;
Pr. TSIGBE Koffi Nutefé Joseph, Université de Lomé ;
Pr. BATCHANA Essohanam, Université de Lomé ;
Pr. KETOH Koffivi Guillaume, Université de Lomé ;
Pr. KPODAR Adama, Université de Kara ;
Pr. BALOGOU K. Agnon, Université de Lomé,
Pr. SALOU Mounerou, Université de Lomé ;
Pr. AKAKPO-NUMADO Cyriaque, Université de Lomé ;
Pr. GANGUE Martin, Université de Lomé ;
Pr. GNON Baba, Université de Lomé ;
Pr. COUCHORO Mawuli, Université de Lomé ;
Pr. AKUE ADOTEVI Mawusse Kpakpo, Université de Lomé ;
Pr. DOSSEH Ekoué David, Université de Lomé ;
Pr. KOBÀ Koffi, Université de Lomé ;
Pr. YIGBE Dotsè, Université de Lomé ;
Pr. GBENOUGA Dossou, Université de Lomé ;
Pr. ANATE Koumealo Germaine, Université de Lomé ;
Pr. KOLA Edinam, Université de Lomé ;
Pr. AMEYAPOH Yaovi, Université de Lomé ;
Pr. AGBODJI Ega, Université de Lomé ;
Pr. PALI Tchaà, Université de Kara, membre ;
Pr. EGBENDEWE Aklesso, Université de Lomé ;
Pr. WALA Atchi, Université de Lomé ;
Pr. HETCHELI Follygan, Université de Lomé ;
Pr. WALA Kpèrkouma, Université de Lomé ;
Pr. GASSOU Amivi Kafui, épouse TETE-BENISSAN, Université de Lomé ;
Pr. OWAYE Jean-François, Université Omar Bongo, Libreville ;
Pr. BAMBA Mamadou, Université Alassane Ouattara ;
Pr. AMOUZOUVI Dodji, Université d'Abomey Calavi ;
Pr. MENSAH-NYAGAN Guy, Université de Strasbourg ;
Pr. GOERG Odile, Universités de Paris ;
Pr. FERRÉOL Gilles, Université de Franche-Comté ;
Pr. AGBOBLI Christian, Université de Montréal ;
Pr. SINSIN Brice, Université d'Abomey Calavi ;
Pr. SAKA Bayaki, Université de Lomé ;
Pr. BOUKPESSI Tchaà, Université de Lomé ;
Dr. AYEWOUDAN Akodah, MCA, Université de Lomé ;
Dr. SEGNIAGBETO Hoinsoudé, MC, Université de Lomé ;
Dr. LARE Yendoubé, MC, Université de Lomé ;
Dr. HOUNAKE Kossivi, Université de Lomé ;
Dr. DZAGLI Milohum Mikesokpo, MC, Université de Lomé.

Comité de Rédaction

Le comité de rédaction participe à la mise en œuvre de la politique éditoriale. Il est dirigé par un Directeur de Publication qui est le Directeur de la Recherche et de l'Innovation et un rédacteur en Chef.

Directeur de publication : Professeur BOKO Essohanam

Rédacteur en Chef : Professeur KOLEDZI K. Edem.

Membres :

- Professeur AGBONON Amegnona ;
- Professeur NAPO Gbati ;
- Dr. ADJONOU Kossi, MC (Maître de Conférences).

Secrétariat

Mlle. LAWSON-HELOU Nadou Cécilia

M. KUWONU Tata Koffi

M. N'SILE Nassougou

M. ATCHOTIN Kossi Mawulé

Frais d'évaluation pour chaque article soumis: 60 000 F CFA

Toute correspondance relative à la publication de l'article doit parvenir à l'adresse mail de la Direction de la Recherche et de l'Innovation (DRI), Université de Lomé, 01 B.P. 1515 Lomé 01 (TOGO) : jrsultg@gmail.com ou jrsultg@univ-lome.tg.

**JOURNAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
DE L'UNIVERSITE DE LOME (TOGO)**

VOLUME 25, Numéro 1, (2023)

SOMMAIRE

Lettres, Langues et Humanités

1. SYLLA M. & MEITE Z., (Côte d'Ivoire)

Communauté nigérienne de Côte d'Ivoire et pratique de la lutte traditionnelle : construction d'une identité groupale.....1

2. ADJIVESSODE P. J. & DJOUAMON S., (Bénin)

L'expression des droits de l'enfant à travers le prénom chez les fon et apparentes du sud-Bénin.....17

3. KOUMI K. M. & DOTSU Y. M. (Togo)

Enchevêtrement affectifs et émotionnels des soignants et fonctionnement des formations sanitaires au Togo.....29

L'expression des droits de l'enfant à travers le prénom chez les fon et apparentés du Sud-Benin

The expression of the rights of the child through the first name amongst the fon and apparent in southern Benin

Adjivessode PJ¹, Djouamon S². *

1. Université d'Abomey-Calavi, BP 526 Cotonou, uac@intnet.bj, adjivessodejoel@gmail.com,
2. Université d'Abomey-Calavi, BP 526 Cotonou, uac@intnet.bj, djouramas@yahoo.fr,

Reçu le 15 Décembre 2022 ; Révisé le 18 Avril 2023 ; Accepté le 18 Avril 2023

Résumé

En milieu fon et apparentés, l'enfant est un bien, le bien le plus précieux. Cette conscience que ces populations ont de la valeur de ce bien, elles l'extériorisent à travers les prénoms attribués à leur progéniture. En quoi ces prénoms sont-ils révélateurs de tous les soins accordés à l'enfance et, par ricochet, des droits obligatoires à lui dédiés ? Cette recherche se propose, dans une démarche déductive, de partir du prénom comme postulat, pour démontrer, qu'en milieu fon et apparentés, les droits de l'enfant tiennent une place d'honneur. L'analyse des données cumulées lors de la recherche documentaire et de l'enquête de terrain permet d'affirmer que chez les Fon et apparentés, certains prénoms sont porteurs d'espoir et chargés du rêve de leurs géniteurs. La réalisation d'un tel rêve suppose d'abord que l'enfant soit dignement élevé afin de pouvoir porter le projet de ceux qui l'ont prénommé. D'où la nécessité de respecter et de préserver les droits de l'enfant.

Mots clés : vi, précieux, protection, obligations, parents.

Abstract

In the context of the fon and related communities, the child is a possession, the most precious one. This perception that these populations have of the value of this possession is expressed through the names given to their children. In which way are these names indicative of all the care granted to children and, by extension, of the necessary rights dedicated to them? This research proposes, in a deductive approach, to start from the first name as a postulate, in order to demonstrate that, in a fon and related environment, the rights of the child hold a place of honour. The analysis of the data gathered during the documentary research and the field survey allows us to affirm that among the Fon and related groups, certain first names are bearers of hope and charged with the dream of their progenitors. The achievement of such a dream requires first of all that the child be brought up with respect in order to be able to fulfil the project of those who named him. That is why it is necessary to respect and safeguard the rights of the child.

Keywords : vi, precious, protection, obligations, parents.

INTRODUCTION

L'Afrique n'a pas développé de grandes théories des droits de l'homme. Elle n'a pas connu des penseurs comme Montesquieu et Rousseau ou de grands théoriciens des prérogatives attachées à la personne humaine¹. Mais, selon ses valeurs et ses codes moraux, elle a densément

développé une culture de protection et de promotion des droits de la personne. En effet, la manifestation des droits de l'homme en Afrique se découvre dans les petits détails de la vie quotidienne : mariage, rites et cérémonies, dation du prénom, etc. C'est ce dernier aspect qui nous intéresse à travers la présente étude dont l'objectif est de montrer le prix,

¹ L'Afrique a connu pourtant de grands législateurs comme Soundiata Kéita avec la Charte du Kurukan

Fuga au Mali, et Hwegbadja avec les Kandé su au Danxomè, etc.

l'importance, la valeur de l'enfant chez les Fɔn et apparentés au Sud-Bénin. Pourquoi affirmer que certains prénoms chez les Fɔn et apparentés sont implicitement porteurs des droits de l'enfant ?

La présente étude s'appuie sur une méthodologie à plusieurs paliers : la recherche documentaire, l'enquête de terrain, la sociocritique, la sémantique, l'analyse des données. Les données recueillies nous ont permis de structurer la présente étude autour des trois centres d'intérêt : Perception de l'enfant chez les Fɔn et apparentés, analyse sémantique des prénoms, de la conception aux droits de l'enfant.

1- Perception de l'enfant chez les Fɔn et apparentés

Quelles sont les populations au cœur de la présente étude ? Ce sont les Fɔn et apparentés. Ils font partie des neuf groupes sociolinguistiques distingués au Bénin. Nous entendons par Fɔn et apparentés, les groupes socioculturels du Bénin qui ont une parenté linguistique très accusée avec le *fɔngbé*, langue parlée par les Fɔn. Un autre point commun est la parenté culturelle et génétique (puisqu'ils viennent tous de la souche de Tado). Les différents groupes socioculturels qui font partie du sous-ensemble « Fɔn et apparentés » sont les Aïzɔ, Gun, Kotafɔn, Maxi, Wémè, Tɔfin, Tɔli, Sètɔ, Aguna, etc. Ils occupent principalement les départements du Littoral, de l'Atlantique, de l'Ouémé, du Zou et des Collines. Mais quelle représentation ces populations se font-elles de la procréation ?

Pour ce milieu social en étude, l'enfant est un être précieux, une bénédiction en même temps qu'un don des dieux. Dans la conception africaine, toute nouvelle naissance vient renforcer la continuité et la survie de la lignée. C'est ainsi que, abordant le grand bonheur que procure la

naissance d'un enfant en milieu africain, [1] affirme :

L'Africain accepte la pauvreté, la misère quelles que soient leurs formes. Il se résigne fort mal à la stérilité. Etre sans enfants, quelle misère ! Il met tout son avoir pour que des fils et des filles soient la richesse de ses richesses. Pour lui, en effet, qu'est-ce que la richesse sans enfants ? une pauvreté.

[2] n'est nullement pas d'avis contraire, quand il mentionne : « Un mariage stérile est regardé avec douleur et tristesse ».

Chez les Fɔn et apparentés, le jour du mariage, le souhait habituel est le suivant : « *Mawu na nami gégé* », c'est-à-dire : « Dieu vous donnera beaucoup d'enfants ». Cette conception de l'enfant, très ancrée chez ces populations, justifierait le caractère dramatique que prend la stérilité dans une société entièrement tournée vers la procréation.

L'histoire rapporte que le roi Agɔnglo n'avait pas eu beaucoup d'enfants mâles. C'était une situation inconfortable pour lui. Alors, il changea la donne en considérant tous les esclaves du royaume comme ses enfants. D'où il décréta : *nu akwe xɔ ɔ bi ni nyi vi* : « que tout ce que l'argent a acheté soit considéré comme enfant (de la famille). » En effet, les esclaves étaient appelés aussi les *akwexɔnu* (ce que l'argent a acheté). Si l'enfant n'avait pas de la valeur, il n'aurait pas comptabilisé à son profit tous les esclaves du royaume qu'il considère comme faisant partie de sa progéniture. En milieu maxi aussi, lorsqu'un enfant n'avait pas retrouvé son père, on le ramenait au roi qui lui laissait son nom. Un prince ne refuse d'assumer la paternité d'aucun enfant, même une grossesse qui lui aurait été attribuée fausement. Il devient ainsi *ipso facto* l'enfant du roi. Au Nord-Bénin, la coutume demeure la même à en croire Chabi Sika Ibrahim².

²Entretien réalisé le 3 mars 2022.

Cette valeur précieuse de l'enfant dans le milieu socioculturel en étude est traduite si bien, dans ce passage de [3] :

Le mal radical étant la mort (ku), qui est le défi suprême lancé à la vie, c'est précisément autour de lui que le Fon développera toute une stratégie de victoire dont le vodun est l'expression la plus haute. Le Fon cherchera à avoir beaucoup de femmes et beaucoup d'enfants pour continuer à vivre dans le monde après sa mort ; nous avons pu voir à travers les demandes essentielles de la prière fon devant les vodun ou devant les ancêtres, que la demande de femme et d'enfant occupait une place très importante [...].

Ce chant populaire en milieu fon qui accompagne souvent la jeune épouse dans la maison de son mari le témoigne aussi :

"E te we nyi le

O vi we nyi le (bis)

A na gba singbo bo gba gan xɔ

Aɖimevi jen ka nyi le

Bo d'ajɔ me

O le o vi we nyi le."

"Quel est le bénéfice du commerce de la vie ?

C'est l'enfant, le bénéfice du commerce de la vie.

Tu as beau édifier des maisons à étages et dresser des maisons en tôle

Seul l'enfant est le bénéfice du commerce de la vie" [4].

Cette chanson est souvent reprise par les artistes d'une génération à une autre, dont Tohon Stan, pour rappeler le caractère précieux de l'enfant en milieu fon et apparentés. C'est d'ailleurs une chanson à ranger dans la catégorie des chansons dites populaires, patrimoine culturel de l'univers fon et apparentés.

Dans *Sè et gbè. Dynamique de l'existence chez les Fon*, une étude sur ce groupe sociolinguistique, [5] affirme que l'enfant est le miroir à travers lequel le géniteur se mire. Celui qui vit sans être gratifié de ce trésor par la Providence n'est pas comblé. Son existence sera fade, sans saveur. Cette

richesse symbolisée par l'enfant en milieu fon et apparentés a donné le dicton que voici : « Vi nyanya kodo ɖe ɖe a ». Ce qui, traduit de façon intelligible, donne : « Quelque mauvais que soit un enfant, il ne mérite pas qu'on le jette au ravin » [6]. Cette maxime est assez révélatrice de la valeur suprême de l'enfant pour ces populations. Il exhorte les géniteurs à faire toujours montre d'un cœur surabondant d'amour pour leur progéniture, à l'absoudre *ad vitam aeternam*. Le dicton même laisse aisément découvrir les circonstances dans lesquelles il s'emploie. L'enfant étant précieux, l'impuissance est mal ressentie.

La valeur de l'enfant dans la société fon et apparentés est la preuve de la lutte que le vodun aussi mène contre l'impuissance sexuelle. La religion vodun a officialisé la valeur du sexe en acceptant qu'un vodun soit le gardien de la fécondité de l'homme et de la femme. Vodun *Legba* en est ce gardien. C'est à ce titre que [7] écrit :

[...] l'impuissance reconnue est un malheur qui anéantit la position sociale d'un homme ou d'une femme. Les cultes Vodun ont officialisé la valeur du sexe en acceptant qu'un Vodun soit le gardien de la fécondité de l'homme et de la femme. Le Vodun « legba » est ce gardien. Le Vodun « legba » protège l'individu et la famille. La vision d'un « legba » du village muni d'un énorme phallus signifie que la divinité peut donner des enfants à ceux qui lui demanderont son aide et qui se mettront sous sa protection. [...].

Cette perception de l'enfant demeure toujours vivace dans ces sociétés constituant un fond d'inspiration pour nombre d'artistes. A titre d'exemples, citons quelques-uns. Alokpon dans la chanson : *Vi we gni gbe* (l'enfant c'est la vie) a valorisé l'enfant. Il en est de même de Dossou Létriki dans la chanson : *vi we gni alé* (l'enfant c'est le bénéfice de la vie), Adinassé, Agbéhounkpan : *Asi gbe mi ɔ, vi na gbe mi a* (si ma femme divorce de moi, mon enfant ne le fera point),

Alèkpéhanhou : *asi na yi, mèdé na no te o, vi jen e na nyi* (La femme va divorcer mais l'enfant va rester), Kossou Houétchéhoun : *ji akowunka* (mets au monde un enfant fort qui pourra te défendre dans les moments difficiles, un enfant qui pourra venger son géniteur.

Ces différentes idées apparaissent dans la sémantique de quelques noms et prénoms étudiés ci-dessous.

2-Littérarité et sémantique de quelques prénoms

Une idée bien conçue ne s'énonce clairement que dans une opération sémiologique permettant d'harmoniser le signifiant avec le signifié.

Aussi, les idées expressives des droits de l'enfant sont-elles densifiées par les différents matériaux socioculturels entrant dans sa composition.

2-1 Le nom africain en tant que genre littéraire

Selon [8] le nom est un genre littéraire. Comme l'atteste [9] : « A. Bogniaho est l'un des rares critiques littéraires à avoir fait entrer le nom dans la catégorie des genres de la littérature orale. » L'évidence, c'est qu'en Afrique, les questions anthroponymiques offrent assez de possibilités de créations lexicales, littéraires, mythiques, etc. Les onomastiques attribuées exclusivement en langues locales permettent de retracer l'itinéraire des personnes et lieux qui les ont portées et de les exploiter à bon escient. A cet effet [8] affirme explicitement :

Si l'idée est synonyme de l'histoire portée et véhiculée par le nom, l'objectif, pour sa part, revêt un double aspect en ce sens qu'il doit tout à la fois réduire l'histoire en un mot, quelle que soit sa longueur, et l'exprimer d'une manière belle. A telle enseigne que les usagers du nom, en

prononçant rien qu'une formule, prennent connaissance d'un contenu et en éprouvent un plaisir esthétique. Pour atteindre efficacement ces buts, qui en font une création de l'économie verbale, une vive allusion.

C'est ce que confirme [10] dans les propos suivants :

[...] On peut relever que la création des noms individuels ressortit à la création littéraire. Toute attribution d'anthroponyme relève, à ce titre, d'une activité de création puisqu'elle fait être une personne à travers l'activité intellectuelle qui formule une idée, une pensée, un projet de vie, une projection pour l'avenir, etc. et lui donne forme dans une association de signes linguistiques que nous appelons anthroponyme. Le cas typique des noms-proverbes et des noms-incantations le montre amplement. De l'examen de leur structure, nous constatons qu'ils expriment de belles et grandes idées coulées dans une esthétique qui les couvre. Ainsi, comme le proverbe, l'anthroponyme devient un genre littéraire.

C'est d'ailleurs ce qui s'observe dans la description des anthroponymes observés ci-dessous.

2-1 Étude sémantique de quelques prénoms

La sémantique est une branche de la linguistique qui étudie les signifiés, ce dont on parle, ce que l'on veut transmettre par un énoncé, soit l'ensemble des processus concourant à la construction d'un sens dans la communication (langagière particulièrement). Le support de la sémantique, la syntaxe, concerne pour sa part le signifiant, sa morphologie, sa langue, sa graphie, sa grammaire, etc. ; c'est la forme de l'énoncé. En particulier, la sémantique possède plusieurs objets d'étude. Mais notre travail ne s'occupera que de la signification des mots, simples ou

composés et des rapports de sens entre eux, en partant, bien sûr, du postulat que le prénom est un mot ou un ensemble comprimé de plusieurs énoncés.

VIGNINO (VINYINU)

Vigninou se décrit de la façon suivante.

Vi/ nyi/ nu
Nom, enfant/ verbe, être/ nom, chose,
quelque chose

La traduction littérale donne : « L'enfant est quelque chose ». Mais le "nu" ici ne doit pas être pris au sens de chose banale. D'où la traduction élaborée qui donne : « L'enfant est important, l'enfant est utile ».

Voici le commentaire que donne à lire [11] au sujet de ce prénom devenu le nom identitaire de toute une famille d'Abomey :

Le nom /Vinyinu/ « l'enfant est quelque chose » est la preuve que l'enfantement sans cesse croissant assure dans une large mesure la cohésion sociale. La naissance d'un garçon procure davantage de joie pour le simple motif que le mariage chez les Adja-Fɔn est patrilocal et la filiation patrilinéaire. C'est donc l'enfant de sexe masculin qui détermine l'appartenance à la communauté en tant que prolongement du père au niveau du akɔ. Du nom « vinyɔ », « l'enfant est bon », se dégage l'idée selon laquelle l'enfant est indispensable pour son groupe. La même appellation est réservée à une femme faisant preuve de courage, d'ardeur et de labeur au même titre qu'un homme d'un âge comparable. La forme proverbiale de cet anthroponyme est : Nu vi nyɔ nu we hun, gbɛ vɔ /si/ enfant /bon /pour /toi /donc /vie /finit/.

« Dès que tu mets au monde un enfant appréciable (du point de vue travail, efficacité, etc.) alors tu peux vivre à l'infini (sans plus jamais te peiner à faire quoi que ce soit) »³.

³ Dans cette citation, nous n'avons pas mis les accents toniques sur les lettres, comme l'a fait l'auteur.

Toutefois, un porteur du nom Vinyinu, Toussaint Vigninou⁴, nous en donne une explication un peu plus nuancée, voire plus marquée. Plutôt que d'être une déclaration simple, une simple déclaration existentielle, /Vinyinu/porte, dans son rendu, tout à la fois un espoir qu'une nécessité génésique, voire une incantation. Bien prononcé tel quel sous sa forme étendue ou développée, /Vinyinu/en devient « vi do na nyi nu ». La description de cet énoncé donne :

Vi/ do/ na /
n., enfant prédicatif injonctif préd. futur
nyi/ nu
verbe, être n., chose, quelque chose

La traduction élaborée donne : « L'enfant doit devenir quelque chose d'important. » Selon monsieur Vigninou Toussaint, l'existence de leur aïeul était un peu mis à mal parce qu'il n'avait pas beaucoup d'enfants. Il n'en avait que trois. De ce fait, il n'avait pas voix au chapitre, car, en ce temps, le nombre d'enfants déterminait le poids social de l'individu. Par exemple, les familles peuplées étaient craintes. En cas de disputes, c'étaient toujours elles qui l'emportaient. Elles tenaient tout le monde en respect. Alors, l'un des trois enfants de l'aïeul, partant de ce constat, décide de devenir un polygame invétéré en engageant épouse sur épouse et de donner comme prénom à l'un de ses nombreux enfants « Vigninou ».

VIGNON (VINYɔ)

Du nom « Vi-nyɔ », « l'enfant est bon » se dégage l'idée selon laquelle l'enfant qui s'acquitte bien de ses devoirs de fils est indispensable pour un groupe. La même appellation est réservée à une femme faisant preuve de courage, d'ardeur et de labeur au même titre qu'un homme d'un

⁴ Entretien réalisé le 4 mars 2022.

âge comparable. La forme proverbiale de cet anthroponyme est : *Nu vi nyɔ nu me hun, gbɛ vɔ*.

La description de cet énoncé donne :

Nu vi nyɔ
 Conj de coord., si n., enfant adj. bon,
 nu we Hun,
 prép. Pour pr. pers., pour donc conj.,
 gbɛ vɔ
 nom, vie verbe, finir

Interrogé au sujet de la signification et de l'origine de son nom de famille, voici ce que nous a confié monsieur Prospère Vignon⁵.

Vignon est un prénom devenu patronyme. L'enfant est bon. C'est compte tenu d'une sorte d'expériences des grands-parents. On n'a pas besoin d'argent. La grandeur provenait du nombre d'enfants, pas forcément de la qualité. Il y a un arrière-grand-père qui n'avait pas d'enfant. Dans la famille, un homme le médisait. Une querelle a éclaté un jour. Que vauz-tu sur terre ? Va-t'en chenapan, homme maudit. Tu n'as même pas d'enfant. Fous-moi la paix, vieux croûton. A la suite de ces insultes mordantes, le vieux de 70 ans est allé s'acoquiner avec une femme d'autrui. Il a eu d'enfant, il a retrouvé alors ses lettres de noblesse dans la société. Sans l'enfant, l'existence n'a pas de sens. Tu peux avoir d'enfant sans argent. Tu es respecté.

Plusieurs artistes du milieu fɔn et apparentés ont fait porter « Vignon » à des titres de leurs chansons. Nous pouvons citer Sagbohan Danialou, Adjaho Koffi Guillaume et Gbèmawonmèdè.

Le nom Adjignon, populaire en milieu gun, une composante de la famille des Fɔn et apparentés porte le même sens que Vignon.

VIDEWIGNAN.

Vi ɔ wɛ winyan
 Nom, enfant v. enlever, retirer nom, honte

Plutôt que d'être une déclaration assertive, cet énoncé doit être perçu comme un souhait, un vœu adressé au cosmique. Donc, la bonne traduction devrait être : « L'enfant sauve de la honte, du déshonneur, relève les défis de ses parents ». C'est le vœu que formule Kossou Houétchéhoun en disant : « Vi sukɔ wɛ nyi vi a. E tenkɔn bo ji akowunka ». Ce qui peut se traduire de la sorte : « l'essentiel n'est pas d'avoir beaucoup d'enfants. Il faut s'arranger pour avoir un de digne qui sauve du déshonneur. »

VISSIN (VISÈN)

Vi sɛn
 Nom, enfant complément de nom, interdit
 Selon Vissin Expédit⁶, ce nom est le comprimé de la maxime :

"Vodun hun wa adan ɔ ma do vi sɛn" qui se peut se traduire par :

Aucune déité du monde vodoun ne peut décréter l'interdiction de la procréation. Les Vissin descendent de Zomassi Gbèdè, originaire de Cana, forgeron attiré successivement des rois Ghézo et Glèlè. Vissin est le treizième mais le seul survivant de la fratrie. C'est au terme des nombreux décès et de fausses couches que Wanlankan, descendant de Zomassi Gbèdè lança cette déclaration proverbiale.

Cela traduit la valeur suprême d'un enfant qu'aucune sentence prophétique provenant de quelque divinité que ce soit ne peut interdire à l'homme de procréer. D'où la nécessité d'en faire un objet de quête lorsqu'on en est dépourvu. Après tant de ténacité et de souffrances endurées pour avoir un enfant afin de se mettre à l'abri des médisances des gens de la cité, peut-on malmener cet enfant, détruire son joyau et, pour parler comme Jean de la Fontaine, « sa poule aux oeufs d'or » ?

VILON et MÈVO

⁵ Entretien réalisé le 21 septembre 2022.

⁶ Entretien réalisé le 4 mars 2022 à Abomey-Calavi.

C'est Ghézo, roi du Danxomè de 1818 à 1858, qui a attribué ces prénoms à ses enfants jumeaux, suite à des leçons certainement tirées de son vécu. Il les a mis en formule à travers la sentence que voici : « Vilɔn hun, Mɛvɔ ». Intéressons-nous à chacun de ces prénoms, afin d'en révéler le sens.

Le prénom « Vilɔn » a deux composantes. Il s'agit de *vi* (enfant) et de *ɔn* (permettre, accepter). Ce qui signifie littéralement : « Si l'enfant accepte ». Mais son sens caché est le suivant : « Si ton enfant accepte, est complice qu'on te trahisse », donc, « Mɛvɔ » (deuxième prénom).

Mɛvɔ est formé de *Mɛ* et de *vɔ*. *Mɛ* signifie « être », « homme ». Dans ce contexte-ci, il revêt le sens de "homme de confiance". L'autre composante "vɔ" signifie (vide, fini). Mɛvɔ porte donc le sens de "il n'y a plus d'homme de confiance". En définitive, la sentence de Gezo "Vilɔn hun mɛvɔ" veut dire : « si ton enfant est complice de ton malheur, il n'y a plus d'être de confiance sur terre ».

Cela pourrait faire penser à l'interrogation célèbre de César à l'égard de Brutus, son fils adoptif lors de la révolution de palais. Brutus dirigea la révolution contre son père adoptif et c'est lui qui devait donner le coup de grâce. César fut surpris de le voir pointer sa dague sur lui. Alors, il lâcha : « Tu quoque, mi fili ! » (Toi aussi mon fils !). Ces deux prénoms expriment l'idée que l'enfant est le seul, l'unique être de confiance qui soit. Partant de ce postulat, il est important que tout vivant, qui a eu le bonheur d'en avoir, le préserve de tout malheur, en prenne bien soin. Vu qu'un être de confiance, on en a besoin ici-bas. D'où dérivent donc les nombreux soins dont l'enfant jouit en milieu fon et apparentés, afin de ne point perdre un être de confiance, un confident.

VIOUTOU (VIWUTU)

Ce prénom est formé de deux mots : *Vi* (enfant) et de *Wutu* : à cause de, en raison de). Ce qui donne le sens de : « A cause de l'enfant ». Mais son sens virtuel donne : « A cause de l'enfant, j'accepte tout, je laisse un peu de moi-même ».

Ce prénom est donné à un enfant dont les parents auraient pu divorcer à cause de situations complexes. Mais à cause l'avenir des enfants qu'il faut sauvegarder à tout prix, les parents ont fait mauvaise fortune contre bon cœur en continuant de vivre ensemble. Après cette tempête, l'enfant, qui naîtra, portera ce prénom de Viwutu (à cause de l'enfant). Ce prénom exprime les concessions, les sacrifices impensables dont sont capables les géniteurs pour le bonheur de leurs enfants. Si les géniteurs sont capables de s'abandonner pour leurs enfants, pourquoi ne leur accorderaient-ils pas tous les droits compatibles à leur épanouissement ?

VIDOLE (VIDOLE)

Ce prénom tient en trois mots : (*vi* : enfant ; *ɔ* : a ; *le* : bénéfices). Ce qui signifie littéralement : « l'enfant a de bénéfices », mais en traduction élaborée : « l'enfant est le bénéfice du commerce de la vie. » C'est la substance de la chanson de l'artiste Dossou Lètriki dans : *vi we nyi alé* (l'enfant est le bénéfice de la vie).

MADOHONA (MAḐOXONA)

MaḐoxona est formé de *Ma* (pronom personnel : je) et *ḑoxona* (témoigner). Un porteur du prénom livre la version que voici : « Ce prénom m'a été donné par une tante qui a sué par les quatre veines afin que je survive d'autant que j'étais né dans des conditions extrêmement difficiles. Dans l'esprit de la tante qui a donné le prénom « Ma ḑo xo na », on peut comprendre : "Il faut que cet enfant survive pour me donner la joie de témoigner." »

L'enfant qui porte ce prénom sera considéré comme la prunelle des yeux de ses géniteurs ou tout au moins de la tante qui a donné le prénom. On peut parier donc que les droits de cet enfant seront préservés, même au-delà de ses caprices. En milieu gun, le prénom apparenté est Tankpinu.

SENA et SENAMI (SĔNAMI et SĔNA)

Le prénom Sĕnami est issu de la formation de trois mots : *Sĕ* (Dieu) *na* (donner) et *mi* (moi). Le sens qui s'en dégage est donc : Dieu m'a donné (Sĕnami). Ces prénoms sont attribués à l'enfant qui naît après plusieurs couches infructueuses ou une union non voulue par les beaux-parents, mais qui se réalise enfin. A la suite de cette longue attente angoissante, les géniteurs estiment qu'enfin, la Providence a exhaussé leur vœu. Peut-on mépriser ce que Dieu a donné dans ces conditions ? Il va donc de soi que cet enfant serait élevé comme un prince !

DOHAMI (ÐOXAMI)

Ðoxami est formé de Ðo (parler, traiter) *xa* (avec), *mi* (moi). Ce qui signifie : "parle ou traite avec moi". Le sens réel qui s'en dégage est : « traite de mes problèmes avec moi » ou « viens traiter de mes problèmes avec moi » ou « sois mon confident ». Celui qui prénomme son enfant ainsi caresse le rêve que cet enfant sera son intime, son affidé, son confesseur, son dépositaire. Réaliser ce rêve, suppose l'accomplissement de ce rêve doit supposer l'assurance d'une bonne vie.

VIDEKON (VIÐEKON)

Viðekon, décomposé, donne : *vi* (enfant) ; *ðekon* (être prêt de, être en train). Le sens intelligible donne : " l'enfant y veillera", "l'enfant continuera mon œuvre", "l'enfant va relever le défi".

L'enfant se présente comme le dernier rempart, celui sur qui on devrait compter pour se tirer d'affaire. L'enfant n'acceptera jamais que son père échoue, soit humilié. Il va suer par les quatre veines pour te sortir du pétrin. Ce nom illustre parfaitement le titre de la chanson *Vi DjinVê* de Assa Cica. Ce prénom est décliné dans une chanson populaire en milieu fon et apparentés. Le texte dit :

Vi ðe kɔn, zo ku na ci o
Vi sunu ðaxo na ba naki wa deme
E nɔ bɔ zo bɛ nɔ ci a
Vi ðe kɔn, zo ku na ci o
Vi nyɔnnu ðaxo na ba naki wa deme
E nɔ bɔ zo bɛ nɔ ci a
Vi ðe kɔn, zo ku na ci o

Si l'enfant est près du feu, il ne s'éteindra pas.

Que le garçon aîné vienne attiser le feu.

Un chef de foyer n'allume pas le feu et il s'éteint.

Si l'enfant est près du feu, il ne s'éteindra pas

Que la fille aînée vienne attiser le feu.

Un chef de foyer n'allume pas le feu et il s'éteint.

Si l'enfant est près du feu, il ne s'éteindra pas.

Ce chant traduit l'idée que l'enfant est le continuateur de l'œuvre de ses parents. Il constitue notre victoire sur la mort et le symbole de notre infinitude. La preuve, dans ce milieu socioculturel, il est fréquent d'entendre : *Tɔ kan nu wɛ et nɔ gbɛ kan do*. Ce qui signifie : « C'est à la suite de la corde tressée par le père que le fils continue sa tresse. » [1].

VIGNIKIN (VINYIKIN)

Vignikin signifie : « l'enfant attire de la rancœur, de la jalousie. » Ce prénom peut s'entendre de deux manières.

D'un côté, le simple fait d'enfanter peut-être à l'origine de la jalousie et de la rancœur des semblables. De l'autre, quand l'enfant est bien bâti, beau et qu'il a des

qualités morales et intellectuelles hors pair, celui-ci peut susciter la jalousie des voisins. Par conséquent, cette jalousie aiguise l'égo des parents qui s'emploient à le protéger envers et contre tout.

GBENOUKPO ET NOUKPO
(GBENUKPO ET NUKPO)

Gbènoukpo et Noukpo traduisent l'idée que l'espoir est permis, la vie me réserve encore des surprises agréables, le drapeau de l'espérance n'est pas en berne. Ces deux prénoms traduisent la même idée. Le second est le diminutif du premier.

Ces deux prénoms renvoient à la même signification. Ils sont en vogue en milieu gun. Ils traduisent l'espérance des parents, la foi en l'avenir. La vie réserve des surprises. Il ne faut donc pas baisser les bras. L'enfant, porteur de cette espérance, ne saurait être martyrisé.

De ces quelques exemples de prénom pris dans le milieu considéré, on comprend bien pourquoi pour bénir un enfant, le père lui impose la main et dit : *Vihubi* : l'enfant dépasse tout. Si telle est la vérité en milieu fɔn et apparentés, l'enfant serait donc l'objet de toutes les sollicitudes.

3-Des droits de l'enfant : une jouissance dès la conception

Comme l'enfant est la plus grande réalisation d'une vie, d'une existence chez les Fɔn et apparentés, il exige de nombreux devoirs et obligations dont la prise en compte s'inscrit dans le temps. C'est le

sens à donner aux nombreux soins dont on entourait la femme enceinte, entendu que la vie de l'enfant à naître est indissociable de celle de sa mère [12]. Ainsi, il existe de nombreux rites qui commencent dès la conception, qui continuent à la naissance, et qui participent tous à la protection mystique et à la croissance harmonieuse de l'enfant.

Chez ces populations, la protection qui est un droit de l'enfant commence déjà dans le sein maternel. Dès qu'une grossesse est annoncée, les parents consultent le Fa (art divinatoire). C'est le *xo-Fa* (litt. Fa du ventre) pour connaître la volonté des dieux et les sacrifices à faire pour une délivrance heureuse. Après la consultation, le *bokɔnɔ* (devin), suivant l'oracle, peut prescrire des bains sacrés et le port du *xo-kan* (litt. la corde du ventre) à la femme [1]. Elle est confiée à la protection des dieux et on lui attache des amulettes au cou, au poignet et à la hanche, en vue d'une délivrance sans encombre. Certains aliments lui sont également interdits.

À la naissance, suivent de nombreux autres rites. Le premier est la recherche du *jɔtɔ*⁷ par la cérémonie d'*agbasa*⁸ pour savoir l'ancêtre qui est de retour en cet enfant. Les géniteurs lui offrent des sacrifices et le *bokɔnɔ* fait connaître les interdits d'ordre alimentaire que l'enfant doit éviter. La recherche du *jɔtɔ* assure au nouveau-né une vie saine et elle est commandée par la croyance qu'il y a un lien vital entre la communauté des morts et celle des vivants.

sous la forme de l'enfant ou qui fait revivre ses attributs fondamentaux (traits physiques, le « du », le jour de naissance, etc) à travers lui. »

⁸ Selon [2] le rite de *agbasa* consiste à présenter : « l'enfant dans le salon du représentant de l'ancêtre éponyme pour son intégration à la communauté pour que le Fa (science de discernement) permette de le découvrir. Ce rite consiste dans une recherche de ressemblance physique et même psychologique entre l'enfant et l'un des défunts de la famille globale dans la double branche paternelle et maternelle. »

⁷ Le *jɔtɔ* est l'ancêtre qui a prélevé l'argile dont le nouveau-né a été façonné ou l'ancêtre qui est revenu encore à la vie. Le *jɔtɔ* est encore appelé *se mekɔkantɔ*, *alɔdotanumetɔ* ou *se jɔtɔ*. [5] explique davantage le sens de *jɔtɔ* : « Les morts ne sont pas morts ils sont vivants et peuvent revenir sous une forme ou l'autre. L'exemple du «*Jɔtɔ*» peut le montrer. Lorsqu'un enfant naît, à l'aide du FA, les sages peuvent déterminer le message, « du », qu'il porte et le «*Jɔtɔ*» qui revient par son intermédiaire. Le *Jɔtɔ* est supposé être un ancêtre, un mort en général, qui revient

Si le *joto* n'est pas identifié, on recherche alors le "du" principal. Le "du" est le signe par lequel le Fa fait connaître son message [1]. Ces signes sont au nombre de seize. Il s'agit de connaître sous quel signe du Fa l'enfant est venu au monde, les sacrifices à faire pour conjurer tout mauvais sort et les interdits qu'il (l'enfant) doit observer. Selon [1] :

Le *dú* est l'horoscope à travers lequel se lira le destin de l'enfant (...). *Dú* détermine la zone de liberté ou de non-liberté de l'individu. [...]. C'est *dú* qui permet de fixer les interdits (su) concernant l'enfant qui prend place au sein de la collectivité familiale.

Après ce rite, on impose à l'enfant un nom, qui n'est nullement pas choisi au hasard⁹. Viennent ensuite la cérémonie de *videton*

(sortie de l'enfant) et celle de *sunkunkun* (présentation de l'enfant à la lune), cet astre étant divinisé chez les Fɔn et les autres peuples de l'aire culturelle *ajatado*¹⁰.

Tous ces rites sont effectués pour épargner tout malheur au nouveau-né afin qu'il connaisse une existence saine, heureuse et la plus longue possible. Ces rites auxquels s'accrochent toutes les familles dénotent de la valeur suprême de l'enfant chez les Fɔn et apparentés.

Au regard du trésor inépuisable qu'il représente dans ce milieu social et de sa vulnérabilité, l'enfant jouit de nombreux droits tels que : le droit à une protection particulière, à l'attention, à la nourriture, à la santé, à l'habillement, à l'éducation, au jeu...

CONCLUSION

Loin d'être un fait nouveau, le respect des droits de l'enfant est inscrit dans les valeurs africaines en général et plus particulièrement de celui des Fɔn et apparentés en particulier. Cela se justifie par les nombreux soins apportés à l'enfance et l'obsession marquée dans le désir d'assurer la perpétuité de l'individu par la procréation. Voilà ce que traduisent les noms de certaines familles, noms qui étaient auparavant des prénoms, des prénoms forts, porteurs des ressentiments ainsi que de l'espérance de ceux qui les ont donnés. La transcription sémantique et

l'importance de la dation des noms témoignent du conditionnement conduisant nécessairement au respect de l'enfant. A la vérité, dans la chaîne des valeurs africaines ou fɔn et apparentés, l'enfant est au-dessus de tout. Celui qui en a en abondance est craint et respecté puis considéré comme béni tandis que celui qui n'en a pas a une jouissance de la vie diminuée de sorte que la possession devient l'objet de sa quête. Cette conception de la vie chez les Fɔn et apparentés est ancestrale, mais continue d'être véhiculée au point d'en faire le choux gras de la littérature chantée.

SOURCES ET REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1-Sources

⁹ L'étape de l'imposition du nom chez les Fɔn et apparentés n'est pas une étape banale car le nom a une incidence sur le destin de l'enfant comme il peut servir aussi à lui nuire.

¹⁰ La divinisation de cette planète est à la base de certains comportements chez les Fɔn et assimilés,

comportements dont [14] en fait cas ici : « A chaque nouvelle lune le père ou la mère prend son enfant par la main gauche et, s'adressant à la planète, demande pour l'enfant beaucoup de santé, beaucoup de biens. »

Pour réaliser la présente étude, nous avons eu recours à des personnes ressources dont voici une liste sélective.

Nom et prénoms	Année de naissance	Statut	Date et lieu de l'entretien	Substance de l'entretien
Chabi Sika Ibrahim	1965	Enseignant	21 septembre 2022	Chez les Baatonu et les nago, tout enfant rejeté pour cause d'adultère est accepté par le roi.
Vignon Prospère	1959	Enseignant à la retraite	Le 21 septembre 2021 à Cotonou.	L'origine du nom de famille Vignon.
Viginou Toussaint	Non précisé	Enseignant	Le 04 mars 2022 à Abomey Calavi	Des informations sur le prénom et patronyme Viginou
Vissin Expédit	Non précisé	Enseignant	Le 04 mars 2022 à Abomey Calavi	Des informations sur le prénom et patronyme Vissin

2-Références bibliographiques

- [1]. Agossou M-J., *Gbetɔ et gbɛɔtɔ. L'homme et le Dieu Créateur selon les Sud-Dahoméens*, thèse de doctorat en théologie, Institut catholique de Paris, 1971.
- [2]. Ganye A., *Problématique anthropologique et juridique des droits de l'homme. Etude analytique et comparative sur la conception des droits l'homme d'après le magistère de l'Église et l'anthropologie juridique fon*, doctorat en Droit canonique, Pontifica Universitas Urbaniana Facultas Juris, 1983.
- [3]. Adoukonou B., *Jalons pour une théologie africaine. Essai d'une herméneutique chrétienne du vodoun dahoméen*, Paris, P. Lethielleux, tome I, 1979.
- [4]. Adoukonou B., *Vodun sacré et violence, Mèwihwindo et la question éthique au cœur du sacré vodun*, thèse d'Etat en théologie, Paris V ?1989.
- [5]. Kossou TB., *Sè et gbè. Dynamique de l'existence chez les Fon*, Paris, la Pensée Universelle, 1970.
- [6]. Alladaye JC., *Le Catholicisme au pays du vodun*, Cotonou, Éditions du Flamboyant, 2003.
- [7]. Brand R., « Sexualité et fécondité dans la vallée de l'Ouémé », in *Education sexuelle en Afrique tropicale*, Ottawa, Centre de Recherche pour le Développement International, p. 27-51. 1973.
- [8]. Bogniaho A., « Couvent, personne et nom dans dans Wémè (pratique de consécration et d'identification) » in J Foyard et P. Monneret (textes réunis par), *Mélanges de dialectologie, toponymie, onomastique*, offerts à Gérard Taverdet, ABELL, Didjon, pp. 30-41. 1985.
- [9]. Koudjo B., *Pour une nouvelle taxinomie de la parole littéraire en Afrique. Problématique des genres de la littérature orale*, Lomé, Les éditions Awoudy, 2016.
- [10]. Yebou E., *Des noms et des hommes. Aspects anthropologique et linguistique du nom dans l'ère culturelle Adja-Tado*, Cotonou, Les éditions des Diasporas, 2020.

[11]. Azalou-Tingbe A., Le nom individuel chez les Aja-Fɔn. Une sociologie de l'anthroponymie, Cotonou, Abloè, 2015.

[12]. Gnanvo EY., « Traditions culturelles africaines et droits de l'enfant », in Hountondji PJ. (Ed.), L'ancien et le nouveau. La production du savoir dans l'Afrique d'aujourd'hui, Imprimerie Minute, Cotonou, pp. 321-339, 2009.

[13]. Zinzindohoue BD., De l'esprit de l'éducation fon à une éthique de la responsabilité dans l'esprit de Jésus-Christ, thèse de doctorat en théologie morale, Academia Alphonsiana, Institutum Superius Theologiae Moralis, Rome, 1990.

[14]. Quenum M., Au pays des Fons : us et coutumes, Paris, Maisonneuve et Larose, 1983.